

Pays	Dé-confinement ¹
Allemagne	<p>N'ayant pas eu un confinement généralisé, la mise en place du dé-confinement diffère selon les Länder.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 20 avril, réouverture des magasins de moins de 800 m² ; - Depuis le 4 mai, réouverture des coiffeurs ; - Depuis le 11 mai, réouverture de tous les magasins et des écoles ; - Le championnat de football a repris à huis-clos le 16 mai. - En ce qui concerne les restaurants, les musées, les cinémas et les théâtres, les Länder sont autonomes pour décider de leur réouverture ; - Les grands rassemblements seront autorisés à de la fin du mois d'août. <p>Les contrôles aux frontières avec la France, la Suisse, le Luxembourg, le Danemark et l'Autriche restent en place. Une quarantaine de 14 jours à domicile est obligatoire pour toute personne entrant sur le territoire allemand.</p>
Autriche	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 14 avril, réouverture des petits magasins jusqu'à 400 m² ainsi que ceux de bricolage et de jardinage. <p>Le dé-confinement a commencé le 1^{er} mai avec la réouverture de l'ensemble des magasins, des centres commerciaux et des coiffeurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 4 mai, réouverture progressive des écoles ; - Depuis le 15 mai, réouverture des restaurants, des églises et des communautés religieuses. Les rassemblements de 10 personnes sont autorisés ; - À partir du 29 mai, réouverture des hôtels. - Les grands rassemblements publics seront autorisés à partir de mi-juillet. <p>Une quarantaine de 14 jours à domicile est obligatoire pour toute personne entrant en Autriche, à défaut de présenter un test de biologie moléculaire datant de moins de 4 jours.</p>
Belgique	<p>Depuis le 4 mai, réouverture des magasins de bricolage et de jardinage</p> <p>Depuis le 11 mai :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permission d'accueillir 4 personnes à domicile (toujours les mêmes) ; - Ouverture des commerces (petits magasins, respect des consignes sanitaires)

¹ Actualisé au 18 mai 2020.

	<p>Depuis le 18 mai :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise des cours primaires et secondaires ; - Reprise des métiers de contact (coiffeurs, esthétiques) ; - Ouverture des musées ; - Reprise des sports ou leçons à l'extérieur (maximum 20 personnes en présence d'un entraîneur) ; - Les cérémonies de mariage peuvent avoir lieu (maximum 30 personnes, pas de réception après) ; - Les rassemblements demeurent interdits jusqu'au 31 août. <p>Une quarantaine de 14 jours à domicile est obligatoire pour toute personne entrant sur le territoire belge.</p>
Bulgarie	Les autorités n'ont pas encore donné de date précise pour le dé-confinement.
Chypre	<p>Début le 4 mai :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réouverture des chantiers, des commerces et des marchés ; - Depuis le 18 mai, réouvertures des aires d'entraînement extérieures pour les sportifs professionnels ; - À compter du 21 mai : levée de toute restriction de déplacement, réouverture des salons de coiffure, les entreprises peuvent reprendre leur activité. <p>Seuls les citoyens chypriotes et les personnes disposant d'un titre de résident ou d'une autorisation spéciale peuvent entrer à Chypre.</p>
Croatie	<p>Début le 10 mai :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rassemblements jusqu'à 40 personnes sont autorisés ; - Les centres commerciaux, les restaurants, les parcs, sont ouverts ; - Depuis le 18 mai, assouplissement des restrictions d'organisation d'événements culturels. <p>Seuls les citoyens croates et les personnes disposant d'un titre de résident ou d'une autorisation spéciale peuvent entrer dans le pays.</p>
Danemark	<p>Début le 15 avril avec la réouverture des crèches et des classes de lycée.</p> <p>Les employés ont pu retourner sur leur lieu de travail à condition de respecter les règles de distanciation.</p> <p>Les autorités ont également augmenté les capacités de dépistage et ont mis en place un système de traçage numérique.</p> <p>Depuis le 11 mai, réouverture totale des commerces, de plusieurs activités culturelles, notamment les bibliothèques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sports professionnels et de plein air sont autorisés, ainsi que les visites de zoo en voiture. <p>Depuis le 18 mai, réouverture des restaurants et des cafés, reprise des cours pour les classes du collège, des enseignements et des examens nécessitant une présence physique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sports professionnels sont autorisés à huis-clos. <p>Seuls les Danois et les personnes disposant d'un titre de résident ou d'une autorisation spéciale, ou ayant un « motif</p>

	légitime », peuvent entrer dans le pays.
Espagne	<p>Début le 4 mai pour certains territoires, avec la réouverture des petits commerces, et des restaurants (limités à 30% de la capacité normale).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise progressive et asymétrique (en 3 phases) en fonction des conditions locales et sous condition de respect strict des mesures de distanciation ; - Les sports individuels sont autorisés ; - Le port du masque est obligatoire dans les transports en commun ; - Pour les régions en phase 1, les rassemblements de 10 personnes au maximum sont permis. <p>La phase 2 devrait permettre la réouverture des cinémas et théâtres, (limitant leur capacité à 30%) et des centres commerciaux.</p> <p>Les plages, les bars nocturnes et les boîtes de nuit rouvriront durant la phase 3.</p> <p>Une quarantaine de 14 jours à domicile est obligatoire pour toute personne entrant en Espagne.</p>
Estonie	<p>Début le 5 mai avec l'ouverture des commerces et l'autorisation des activités sportives intérieures et extérieures.</p> <p>Depuis le 10 mai, autorisation des célébrations publiques des cultes ;</p> <p>Depuis le 11 mai, réouverture des musées ;</p> <p>Depuis le 15 mai, réouverture des écoles ;</p> <p>Depuis le 18 mai, les activités sportives, avec maximum 100 spectateurs sont autorisées, ainsi que les rassemblements publics. Les cinémas, les salles de concerts et de conférences peuvent ouvrir.</p> <p>A compter du 1^{er} juin, réouverture des piscines, autorisation des visites dans les centres de soins.</p> <p>Le 15 mai, les frontières intérieures entre les trois pays baltes ont été rouvertes.</p>
Finlande	<p>Début le 14 mai avec l'ouverture des frontières pour les pays de l'espace Schengen pour les « déplacements essentiels ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les installations récréatives extérieures ont pu ouvrir, les bibliothèques peuvent ouvrir pour l'emprunt des livres. - Les étudiants peuvent reprendre les cours (mais les cours en ligne demeurent recommandés) ; - Obligation de porter un masque au lieu de travail ; <p>À compter du 1^{er} juin, réouverture des espaces culturels (opéra, théâtre, centres de sport, archives nationales, salles de conférences) et reprise des compétitions sportives avec des arrangements spéciaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rassemblements publics de 50 personnes maximum seront autorisés ; <p>A compter du 30 juin, les visites dans les maisons médicalisées ou de soins seront permises ;</p> <p>À partir de la fin du mois de juillet, les événements publics rassemblant plus de 500 personnes seront autorisés.</p> <p>Le contrôle aux frontières du pays est en place jusqu'au 14 juin.</p> <p>Une quarantaine de 14 jours à domicile est obligatoire pour toute personne entrant en Finlande.</p>
France	Début le 11 mai :

	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisation des déplacements dans un rayon de 100 km autour de son domicile ; - Ouverture des marchés et des commerces sauf les centres commerciaux de plus de 40 000 m² - Réouverture des parcs dans les départements « verts » ; - Interdiction de tout rassemblement de plus de 10 personnes ; - Obligation de porter un masque dans les transports en commun ; - Réouverture des bibliothèques et des petits musées ; - Une attestation dérogatoire de déplacement reste toujours requise pour l'utilisation des transports publics aux heures de pointe dans les départements « rouges » <p>Depuis le 19 mai, réouverture des lieux de culte. L'étape 2 est prévue pour le 2 juin.</p>
Grèce	<p>Début le 4 mai avec la réouverture des coiffeurs, des commerces. Les églises ont pu rouvrir pour les cultes individuels ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le port du masque et la distanciation sont obligatoires dans les transports publics ; <p>Depuis le 5 mai, mise en place des premières unités de dépistage mobile EODY ; Depuis le 11 mai, réouverture des lycées pour les étudiants en classe de terminale ; Depuis 16 mai, réouverture de 515 plages ; Depuis le 17 mai, les églises peuvent reprendre la célébration publique des sacrements ; Depuis le 18 mai, autorisation des voyages interrégionaux, réouverture des zoos et jardins botaniques, des sites archéologiques, des répétitions et tournages ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - réouverture des lycées pour les classes de seconde et première ; <p>À compter du 1er juin, réouverture des centres commerciaux, des cafés et restaurants qui ont une terrasse ; Fin juin/début juillet : réouverture des hôtels. Des tests du Covid-19 sont effectués systématiquement à l'aéroport d'Athènes</p>
Hongrie	<p>Début le 4 mai avec la levée globale des restrictions de circulation dans les campagnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes âgées bénéficient toujours d'un créneau de sortie réservé de 9h à 12h ; - Port du masque obligatoire dans les lieux publics ; - Ouverture des terrasses des cafés, des restaurants et des hôtels ; - Reprise des manifestations sportives à huis-clos. <p>Les frontières restent fermées aux étrangers.</p>
Irlande	<p>Débuté e 18 mai en 5 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le port du masque est obligatoire, la circulation est limitée dans un rayon de 5 km ; - Autorisation des rassemblements extérieurs jusqu'à 4 personnes ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Réouverture des magasins de services. <p>La phase 2 commencera le 8 juin avec l'autorisation de circulation dans un rayon de 20 km, et un horaire spécifique réservé aux groupes vulnérables ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien du télétravail lorsqu'il est possible ; - Réouverture des petits commerçants et des marchés ; - Ouverture des bibliothèques publiques, - Reprise des entraînements sportifs en petit groupe. <p>La phase 3 commencera le 29 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture d'autres commerces non essentiels à limiter aux points de vente au détail avec entrée et sortie au niveau de la rue ; - Réouverture des terrains de jeux, des activités sportives à l'intérieur, des cafés et restaurants à l'extérieur. <p>La phase 4 commencera le 20 juillet avec l'autorisation de se déplacer en dehors de sa région ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assouplissement des restrictions des visites groupées à domicile ; - Autorisation des petits rassemblements (baptêmes, mariages) ; - Ouverture des crèches et établissements préscolaires ; - Retour au travail lorsque le télétravail est impossible. - Assouplissement des restrictions pour les services à haut risque et exigeant des contacts physiques (coiffeurs) ; - Réouverture des musées, galeries et lieux de cultes ; - Reprises des compétitions sportives et réouverture des piscines ; - Réouverture des hôtels sur les bases d'occupation limitée ; <p>La phase 5 commencera le 10 août avec l'autorisation des grands rassemblements tout en maintenant les mesures de distanciation et les gestes barrières.</p> <p>Une quarantaine de 14 jours à domicile est obligatoire pour toute personne entrant en Irlande.</p>
Italie	<p>Début le 27 avril avec la réouverture des magasins de bricolage.</p> <p>Depuis le 4 mai, ouverture des parcs, autorisation pour les ventes à emporter et des déplacements familiaux dans la même région, sous condition de respect des mesures de distanciation ;</p> <p>Depuis le 18 mai, reprise des offices religieux, ouverture de musées, bibliothèques, bars et restaurants (terrasses).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les grands rassemblements restent interdits et les déplacements entre régions doivent être justifiés. - Le masque est obligatoire dans les lieux accueillant du public. <p>À compter du 25 mai, réouverture des gymnases, des piscines et centres sportifs.</p> <p>À compter du 3 juin, réouverture des frontières aux pays de l'espace Schengen.</p> <p>À compter du 15 juin, réouverture des théâtres et cinémas.</p>

Lettonie	<p>Début le 12 mai :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entraînements sportifs sont possibles sous certaines conditions. Les compétitions restent interdites. - Les lieux culturels (musées, librairies) ont pu rouvrir en suivant les consignes sanitaires ; - Les rassemblements jusqu'à 25 personnes sont autorisés (en assurant une distance de 2 m). - Les évènements en intérieur ne peuvent excéder 3 h ; <p>Depuis le 15 mai, ouverture des frontières intérieures entre les trois pays baltes ; L'état d'urgence a été prolongé jusqu'au 9 juin. Une quarantaine de 14 jours à domicile est obligatoire pour toute personne entrant en Lettonie (sauf les citoyens baltes où les résidents permanents).</p>
Lituanie	<p>Début le 4 mai :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Port du masque obligatoire dans les lieux publics ; - Ouverture des commerces et des marchés ; <p>Depuis le 15 mai, ouverture des frontières intérieures entre les trois pays baltes. Les célébrations des cultes sont permises. L'accès au territoire est interdit aux ressortissants étrangers (sauf les citoyens baltes).</p>
Luxembourg	<p>Début le 20 avril :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise des activités pour les chantiers, les pépiniéristes et les magasins de bricolage ; - Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics. <p>Depuis le 4 mai, les visites à domicile sont autorisées (6 personnes maximum) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rassemblements publics en plein air de 20 personnes maximum ; - L'ouverture des commerces (sauf bars et restaurants) et des musées, bibliothèques et archives sous respect de mesures de distanciation. - La rentrée pour les élèves de première et de terminale <p>Depuis le 11 mai, les autres élèves ont repris les cours.</p>
Malte	<p>Début le 4 mai :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligation du port du masque dans les lieux publics ; - Autorisation des rassemblements de maximum 4 personnes ; - réouverture de certains types de commerce, bureaux de loteries, et des stations d'immatriculation de véhicules ; - Reprise des services de vaccination pour les enfants et des dépistages liés au cancer <p>Une quarantaine de 14 jours à domicile est obligatoire pour toute personne entrant sur le territoire.</p>
Pays-Bas	<p>Début le 29 avril avec la réouverture des petits commerces et l'autorisation des activités sportives pour les jeunes de moins de 18 ans.</p>

	<p>Depuis le 11 mai, réouverture des écoles primaires, des crèches, des bibliothèques, des salons de coiffures ; À compter du 2 juin, ouverture des écoles secondaires Les rassemblements de plus de 5 000 personnes sont interdits jusqu'en septembre.</p>
Pologne	<p>Début le 20 avril avec l'ouverture des forêts et des parcs. Depuis le 4 mai, réouverture de certaines installations sportives ainsi que des centres commerciaux, hôtels, musées et bibliothèques ; Depuis le 6 mai, les crèches et les jardins d'enfants ont pu rouvrir ; Depuis le 11 mai, réouverture des salons de coiffure, de beauté et de cosmétiques ; A compter du 24 mai, réouverture des écoles et des universités ; À compter du 29 mai, les matchs de football pourront reprendre. Les frontières restent fermées, une quarantaine de 14 jours à domicile est obligatoire pour toute personne entrant sur le territoire.</p>
Portugal	<p>Début le 4 mai en 3 phases :</p> <p>Phase 1 du 4 au 17 mai.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des commerces d'une superficie de moins de 200 m², des coiffeurs, barbiers et salons d'esthétique ; - Ouverture des librairies, bibliothèques et archives ; - Les universités peuvent reprendre les cours ; - Les transports publics sont limités aux deux tiers de leur capacité. <p>Phase 2 du 18 au 31 mai.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des commerces inférieurs à 400 m², des crèches, de façon partielle et sur la base du volontariat, - Ouverture des restaurants, cafés (capacité d'accueil limitée à 50% ; horaires entre 10h et 23h) ; - Ouverture des musées, galeries d'art et monuments nationaux ; - Les cérémonies religieuses seront autorisées le 30 mai. <p>Phase 3 du 1er au 14 juin.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise des classes de maternelle ; - Ouverture de tous les commerces et centres commerciaux, des salles de spectacles (cinémas, théâtres) avec une limitation des capacités d'accueil ; - Le championnat de football pourrait reprendre le 4 juin, à huis-clos. - Les plages seront rouvertes le 6 juin, avec des régulations spécifiques. <p>La frontière avec l'Espagne reste fermée.</p>
République	<p>Début le 24 avril avec les rassemblements autorisés de 10 personnes maximum.</p>

tchèque	<p>Depuis le 27 avril, réouverture des magasins jusqu'à 2500 m², ainsi que les écoles de conduite et les gymnases. Depuis le 11 mai, réouverture des salons de coiffure et des musées, théâtres, cinémas et activités culturelles. Réouverture partielle des écoles primaires, secondaires et artistiques. À compter du 25 mai, réouverture des restaurants et hôtels. Un test du Covid-19 (négatif) est nécessaire pour se rendre dans le pays.</p>
Roumanie	<p>Début le 15 mai avec la levée des restrictions concernant la circulation des personnes. Depuis le 15 mai et pour 30 jours renouvelables, le pays se trouve en état d'alerte.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le port de masque reste obligatoire dans l'espace public et les événements publics restent interdits ; - Réouverture des hôtels, salons de coiffure et des musées. Les restaurants restent fermés, ainsi que les bars, cafés, les cinémas et théâtres, piscines intérieures et salles de sport, centres commerciaux de plus de 15 000 m² ; - Tout regroupement de plus de 3 personnes est interdit ; - La réouverture des écoles est prévue pour le mois de septembre. <p>L'entrée sur le territoire est interdite aux citoyens non-européens. Une quarantaine de 14 jours à domicile est obligatoire pour toute personne entrant sur le territoire.</p>
Slovaquie	<p>Début le 21 avril :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mais dès le 30 mars, certains commerces et services avaient rouvert (téléphonie, jardinage, avocats) ; <p>Depuis le 21 avril, obligation de se protéger le visage dans l'espace public ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des marchés à Bratislava ; <p>Depuis le 6 mai, ouverture de tous commerces et services hors centres commerciaux, sauf si le magasin a un accès sur l'extérieur (9h-11h, du lundi au vendredi, plage horaire réservée aux seniors) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les courts hébergements sont possibles ; - Les salons de coiffure et de beauté, les terrasses en plein air rouvrent ; - Messes et mariages sont de nouveau autorisés mais sous conditions strictes (distanciation de 2 m, port du masque, nombre limité de personnes) ; - Les trois aéroports internationaux (Bratislava, Košice, Poprad) restent fermés. <p>Seuls les Slovaques et les personnes disposant d'un titre de résident ou d'une autorisation spéciale peuvent entrer dans le pays. Une quarantaine de 14 jours à domicile est obligatoire pour toute personne entrant sur le territoire.</p>
Slovénie	<p>Début le 30 avril avec la fin des restrictions à la libre circulation. Il est alors possible de circuler en dehors de sa municipalité de résidence. Depuis le 4 mai, réouverture des magasins. Il s'agit du premier pays européen à avoir déclaré la fin de l'épidémie.</p>

	Peuvent entrer dans le pays les ressortissants étrangers disposant d'une résidence permanente ou provisoire. Une quarantaine de 7 jours est obligatoire.
Suède	Seul pays État membre de l'Union européenne à ne pas avoir confiné sa population, les rassemblements de plus de 50 personnes restent interdits. Les voyages hors du pays sont interdits jusqu'au 15 juin.